



| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 1/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : SULFUREE 38+18 SO3
Synonymes : Engrais azoté solide de mélange
Code produit : 2003086 – 2003088 - 2003264
Code FDS : AOP31
Formule chimique : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage principal : Professionnel
Utilisations déconseillées : Aucune

1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Alliance Occitane
24 Avenue Marcel Dassault
31500 Toulouse Cedex
Tél : 05 61 36 01 23
www.arterris.fr contact@arterris.fr

Fabrication : Sud Manutention Transit Portuaire
Zone Portuaire
876 avenue Adolphe TURREL
11210 PORT LA NOUVELLE

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Antipoison de Toulouse: 05 61 77 74 47 <http://www.centres-antipoison.net>
Orfila : 01 45 42 59 59 (24/24 – 7/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes n° 1272/2008 (CLP) du 16/12/08 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

2.2 Elément d'étiquetage



| | |
|---------------------------|----------------|
| Pictogrammes : | Non applicable |
| Mention de danger : | Aucun |
| Mention d'avertissement : | Aucun |
| Conseil de prudence : | Aucun |

2.3 Autres dangers

Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : Non applicable
Substance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : Non applicable

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

La manipulation et/ou la transformation peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 2/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Engrais azoté solide de mélange

Composants :

| Substance | % | N° CAS | N° CE | REACH | Classement CLP |
|------------------|------|-----------|-----------|------------------|-----------------|
| Sulfate ammonium | < 40 | 7783-20-2 | 231-984-1 | 01-2119455044-46 | Sans classement |
| Urée | < 80 | 57-13-6 | 200-315-5 | 01-2119463277-33 | Sans classement |

Composants secondaires : Anhydride sulfurique (SO₃)

Composants dangereux : Aucun dans le mélange final.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours



Inhalation : Donner de l'air frais, le maintenir au repos dans la position où il peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.

Contact avec la peau :



En règle générale le produit n'irrite pas la peau, laver avec de l'eau et du savon, si la peau est contaminée. Consulter un médecin si les symptômes se développent.

Contact avec les yeux :



Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières, vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.

Ingestion :



Si la victime est consciente, ne pas tenter de faire vomir, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaire peut éventuellement entraîner une irritation du nez de la gorge et des poumons. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.



Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaire peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Contactez immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si une grande quantité a été ingérée ou inhalée. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 3/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction inappropriés : Non combustible, utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie
- Agents d'extinction déconseillés : Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Possibilité de dégagement de gaz toxiques, oxydes d'azote, oxydes de soufre, ammoniac, amines, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident en tenant compte du sens du vent. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers :

Vêtements de protection chimique y compris casques, bottes, gants, conforme à la norme européennes EN469 et le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Autres informations : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Employer un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu, éviter la formation de poussière, veiller à une aération suffisante, utiliser un appareil respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Pour les agents d'intervention : si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également, les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : ».



6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Ne pas disperser les résidus du produit dans l'environnement. (eaux, égouts, sol, air,...). Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement.

6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel :

Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise de collecte de déchets.

| | | |
|--|---|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 4/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO₃)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

Grand déversement accidentel :

Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise de collecte de déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1, section 8 et section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des utilisations de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Quand le produit doit être manipulé, utiliser des équipements personnels de protection appropriés : gant, masque ou filtre anti-poussière. (voir section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :



Eviter la formation excessive de poussières. Eviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Se laver soigneusement les mains, le visage après utilisation, retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :





Stocker conformément à la réglementation locale. Installer l'engrais loin d'une source de chaleur, de feu, d'agent oxydant et comburant (mazout,...), combustible, dans les fermes tenir à l'écart du foin, paille, céréale,... S'assurer de la bonne tenue de l'aire de stockage. Toute construction utilisée pour le stockage doit être sèche, bien ventilée et identifiée. Éviter toute exposition non nécessaire à l'air ambiant l'exposition au soleil afin d'éviter la destruction physique du produit en raison des cycles thermiques.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètre de contrôle

Limites d'exposition professionnelles :

| Nom du produit | Type | Exposition/description milieu | Valeur | Population | Effets | Description de la méthode |
|--------------------|------|-------------------------------|-------------------|---------------|--------|---------------------------|
| Sulfate d'ammonium | DNEL | Long terme cutané | 12.8mg/kg bw/jour | Consommateurs | - | |
| Sulfate d'ammonium | DNEL | Long terme inhalation | 1.667 mg/m3 | Consommateurs | - | |
| Sulfate d'ammonium | DNEL | Long terme orale | 6.4mg/kg bw/jour | Consommateurs | - | |

| | | |
|---|---|---|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  |
| Page 5/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO₃)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

| | | | | | | |
|--------------------|------|-------------------------------|--------------------------|------------|------------|-----------------------|
| Sulfate d'ammonium | DNEL | Long terme cutané | 42.667 mg/kg | Opérateurs | - | |
| Sulfate d'ammonium | DNEL | Long terme cutané, inhalation | 11.167 mg/m ³ | Opérateurs | - | |
| Sulfate d'ammonium | PNEC | Eau douce | 0.312 mg/l | | | Facteurs d'évaluation |
| Urée | DNEL | Court terme cutané | 580 mg/kg Bw/jour | Opérateurs | Systemique | |
| Urée | DNEL | Court terme Inhalation | 292 mg/m ³ | Opérateurs | Systemique | |
| Urée | DNEL | Long terme Cutané | 580 mg/kg Bw/jour | Opérateurs | Systemique | |
| Urée | DNEL | Long terme Inhalation | 292 mg/m ³ | Opérateurs | Systemique | |
| Urée | PNEC | Eau douce | 0.047 mg/l | | | Facteurs d'évaluation |
| Urée | PNEC | L'eau salée | 0.017 mg/l | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées :

Eviter des hautes concentrations de poussières et ventiler si nécessaire.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection individuelle :

Telles que les équipements de protection individuelle. (EPI)



- Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules (type EN 149 Masque anti-poussière), parfaitement ajusté, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus.

- Protection des mains : Porter des gants imperméables. (type EN 374)

- Protection des yeux : Porter une protection oculaire appropriée aux conditions de travail lors de la manipulation du produit. (type EN 166, EN 170 Lunettes de protection).

- Protection de la peau : Vêtement de travail protecteur.

-Hygiène industrielle : Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et après le travail, en toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.



Contrôle de l'action des agents d'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés et chimiques essentielle

| | |
|------------------------------|----------------------------------|
| Indications générales | |
| Aspect : | |
| Etat physique | Mélange de granulés (solide) |
| Couleur | Blanc, rose et marron |
| Odeur | Légèrement ammoniacale à inodore |

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 6/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

| | |
|---|---|
| Valeur du pH | Entre 5 et 7.2 |
| Changement d'état | |
| Point de fusion (°C) | >235°C pour le sulfate ammoniacque, 134°C pour l'urée |
| Point d'ébullition | >235°C pour le sulfate ammonium, non applicable pour l'urée |
| Point d'éclair | Non applicable |
| Inflammabilité (solide gaz) | Non disponible |
| Température d'inflammation | Non disponible |
| Auto inflammation | Non disponible |
| Danger d'explosion | Non disponible |
| Limites d'explosion | |
| Inférieure | Non applicable |
| Supérieure | Non applicable |
| Masse volumique | 1.78 g/m ³ |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur | non disponible pour le sulfate d'ammonium et 0.000016 hPa @20°C |
| Densité apparente | indéterminé |
| Solubilité | Facilement soluble dans les substances suivantes : -eau froide |
| Solubilité dans l'eau | 7.6g/l à 100g/l |
| Coefficient de partage (no-octanol/eau) | -5.1 |
| Viscosité | |
| Propriété d'explosivité | Non disponible |
| Propriété comburantes | Non disponible |

9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage, manipulation et d'emploi.

10.4 Condition à éviter

Exposition à la chaleur, éviter toute contamination incluant celle par les métaux, poussières ou substances organiques.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas stocker à l'humidité, à côté de matières comburantes, alcalin et nitrique.

10.6 Produits de décomposition dangereux



Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effet aigus potentiels sur la santé :

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèce | Dosage | Exposition |
|--------------------------|---|--------|------------------------|------------|
| Sulfate d'ammonium | CL50 INHALATION Poussière et brouillard | Rat | >1000mg/m ³ | 8 heures |
| | DL50 Cutané DL 50 Orale | Rat | >2000 mg/kg | - |

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 7/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

| | | | | |
|------|-------------|-----|-------------------------|---|
| Urée | DL 50 Orale | Rat | 4540 mg/kg | - |
| | | Rat | 14.300mg/kg OECD 401 | - |

Irritation/Corrosion cutanée

| Non du composant | Exposition | Conclusion |
|-------------------------------------|------------|---|
| Sulfate d'ammonium | Peau | Non irritant dans des conditions normales d'utilisation |
| Urée | Peau | Non irritant dans des conditions normales d'utilisation |
| Effets potentiels du mélange | Peau | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |

Irritation/corrosion oculaire

| Nom du composant | Exposition | Conclusion |
|-------------------------------------|------------|---|
| Sulfate d'ammonium | Yeux | Non irritant dans des conditions normales d'utilisation |
| Urée | Yeux | Non irritant dans des conditions normales d'utilisation |
| Effets potentiels du mélange | Yeux | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |

Sensibilisation

| Nom du composant | Voie d'exposition | Espèce | Observation/conclusion |
|-------------------------------------|-------------------|--------|--|
| Sulfate d'ammonium | Peau/respiratoire | | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation |
| Urée | Peau/respiratoire | | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation |
| Effets potentiels du mélange | Peau/respiratoire | | Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation |

| Risques | Nom du composant et test effectué le cas échéant | Conclusion |
|---|--|---|
| Mutagenicité | Sulfate d'ammonium urée | Non pour les bactéries et/ou les levures Aucun effet important connu |
| Cancérogénicité | Sulfate d'ammonium Urée | Pas d'effet connu Aucun effet important connu |
| Toxicité pour la reproduction et le développement | Sulfate d'ammonium Urée | Pas considéré pour le système reproducteur Aucun effet important connu |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique | Sulfate d'ammonium Urée | Non disponible Aucun effet important connu |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition Répétée | Sulfate d'ammonium Urée | Non disponible Aucun effet important connu |
| Effets potentiels du mélange | SULFUREE 38+18 GL | Aucun effet important ou danger critique connu dans des conditions normales d'utilisation |



12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Sur le produit : Aucune étude n'a été réalisé pour le moment sur ce mélange, éviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement.

Ecotoxicité aquatique :

| Non du composant | Résultat | Espèce | Exposition |
|--------------------|------------------------------|---------|------------|
| Sulfate d'ammonium | Aiguë CE50 169MG/L Eau douce | Daphnie | 48H |

| | | |
|--|--|--|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 8/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

| | | | |
|------|---|--|-------------|
| | Aiguë CE50 53MG/L Eau douce Aiguë CE50 39.2 à 43.8MG/L Eau douce | Poisson Poisson- rainbow trout | 96H 96H |
| Urée | Aiguë CE50 10.000 mg/eau douce Aiguë NOEC 47 mg/l eau douce | Invertébrés aquatiques Plantes aquatiques | 24h 192h |

12.2 Persistance/dégradable

Aucune étude n'a été réalisé pour le moment sur ce mélange, éviter le rejet de grandes quantités du produit dans l'environnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sulfate d'ammonium -5.1 LogPow, Urée 1.73-2.11-1.76 LogPow , Potentiel : Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Ce mélange peut-être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car solubilité dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | |
|-------------|----------------|
| PBT | Non disponible |
| VPVB | Non disponible |

12.6 Autres effets néfastes

L'épandage excessif peut avoir un impact défavorable sur l'environnement : eutrophisation des eaux de surface, contamination de la nappe phréatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode et traitement des déchets



Déchet :

| | |
|----------|---------------------------------|
| 06 10 99 | Déchets non spécifiés ailleurs. |
|----------|---------------------------------|

Recommandation :

- **Produit :** vérifier la réutilisation en agriculture.
- **Emballages :** Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
- **Emballages contaminés :** les emballages contaminés sont à vider de manière optimale ; ils peuvent ensuite être valorisé après un nettoyage adéquat.

| | |
|----------|------------------------------------|
| 15 01 02 | Emballages en matières plastiques. |
|----------|------------------------------------|

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 9/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/ADNR/IMDG/IATA

| | ADR/RID | ADN/ADNR | IMG | IATA |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport ONU | - | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Non | Non | Non | Non |
| 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation EU (CE)

Cette préparation n'est pas soumise à la réglementation sur l'étiquetage selon la Directive européenne n°1907/2006 (REACH) et ses annexes.

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 : Néant

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention(s) : Aucune(s).

Symbole(s) : Aucun(s).

Phrase(s) H : Aucune(s).

Phrase(s) P : Aucune(s).



Directive Seveso III : -

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évolution de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

15.3 Statut d'enregistrement

Applicable

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 10/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

16. AUTRES INFORMATIONS

*Produit à usage agricole

Révision :
voir entête FDS

Date établissement, date de révision, date d'entrée en vigueur, version :

Texte intégral des mentions et classifications de section 3 : -

Abréviation et Acronymes:

CLP : Classification Labelling Packing, (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE

REACH : registration Evaluation Autorisation and Restriction of Chemicals, (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicable à ces substances)

GHS : Globally Harmonized System of classification and labelling of chemicals

RDI : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

ADR : Accord Européen sur le transport de marchandises dangereuses par route.

ADN : Accord Européen sur le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation du Rhin.

LIE : Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion

LSE : Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité

ICAO : international Civil Aviation organisation.

IMDG : international maritime code for dangerous goods, (le code maritime international des marchandises dangereuses).

IATA : international Air Transport Association, (Association internationale du transport aérien).

DOT : US department of transportation.

EINECS : european inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

CAS : Chemical Abstract Service (division of the American Chemical Society).

CE50: concentration effective médiane;

ABM : Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)

BTT : Temps de pénétration (durée maximale de port)

DMEL : Dose dérivée avec effet minimum

EL50 : Median effective level

ErC50 : EC50 en termes de diminution du taux de croissance

ErL50 : EL50 en termes de diminution du taux de croissance

EWC : Catalogue européen des déchets

LL50 : Taux létal médian

NA : Non applicable

NOEC : Concentration sans effet observé

NOEL : dose sans effet notable

NOELR : Taux de charge sans effet observé

N.O.S. : Not Otherwise Specified

OEL : Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme

Relation quantitative structure-activité (**QSAR**)

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

VOC : Composés organiques volatils

DNEL : Derived No-Effet Level (REACH).



PNEC : Predicted No-Effet Concentration (REACH).

LC50 : Lethal concentration , 50 percent.

LD50 : Lethal dose, 50 percent.

NOAEL : No Observable Adverse Effect level

vPvB: Très persistantes et très bio-accumulables;

| | | |
|--|--|---|
|  ALLIANCE OCCITANE | FICHE DE DONNEES DE SECURITE |  ALLIANCE OCCITANE |
| Page 11/11 | SULFUREE 38+18 GL Engrais azoté solide de mélange (SO3)38-0-0(18) AOP31 | Etablissement : Version précédente : 05-082015 <hr/> Révision : 18-08-2016 Entrée en vigueur : 18-08-2016 Version : 2 |

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé;
NOAEL Niveau sans effet nocif observé;
NOEC: concentration sans effet nocif observé;
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques;
PBT: persistantes, bioaccumulables et toxiques;
STEL: Valeur limite d'exposition à court terme:
UE: l'Union Européenne.

Origine des données utilisées : Cette fiche de sécurité a été réalisée/ mise à jour sur la base des informations fournies par le fabricant.

Conseils relatifs à la formation : Avant d'utiliser ce mélange/substance/préparation, le personnel doit être instruit selon cette fiche de sécurité

Classification : Conformément au règlement (CE) 1272/2018 (CLP)

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte au moment de sa publication. Toutefois, ni le fournisseur ni le metteur en marché ni un de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'approbation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.

Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou l'élimination du produit.